



UNIL | Université de Lausanne

Département  
de pharmacologie  
et de toxicologie

## **DIRECTIVES CONCERNANT LE TRAVAIL DANS LES ANIMALERIES DU BUGNON 27 ET DOCUMENTS AUTORISANT LEUR ACCES**

**Les présentes directives concernent :**

- **Le travail dans l'animalerie du rez-de-chaussée**
- **Le travail dans l'animalerie du sous-sol**

**Les documents liés à ces procédures sont :**

- **Document permettant l'accès à l'animalerie du rez-de-chaussée du Bugnon 27**
- **Document permettant l'accès à l'animalerie du sous-sol du Bugnon 27**

## 1. Travail dans l'animalerie du rez-de-chaussée

### 1.1 Accès à l'animalerie:

- Enlever sa blouse de laboratoire
- Enfiler des protège-chaussures
- Se laver les mains et les désinfecter
- Mettre une blouse et un bonnet (ou charlotte), puis des gants.

### 1.2 Travail dans les cellules:

- Pour le bon fonctionnement de la ventilation, travailler porte fermée.
- Allumer le flux, prendre le spray qui se trouve à l'extérieur du flux, vaporiser les gants, ainsi que le spray se trouvant à l'intérieur du flux. Les sprays contiennent du Clidox.
- Désinfecter la surface de travail. Prendre le spray se trouvant à l'intérieur du flux et vaporiser l'intérieur du flux (place de travail). Laisser agir 1-2 minutes, puis essuyer.
- Mettre le papier et les autres déchets éventuels dans un sachet "poubelle" en plastique blanc destiné spécifiquement à cet effet.
- Dès ce moment, TOUTES LES MANIPULATIONS se font sous le flux.
- Sprayer les gants entre chaque opération avec le spray qui se trouve à l'intérieur du flux, ne pas toucher simultanément l'extérieur et l'intérieur des cages.
- Remplir les étiquettes complètement et les corriger si nécessaire après avoir sorti des souris d'une cage.
- Le nombre de souris par cage est de: 8 si moins de 20 g, 6 le poids est entre 20 et 30 g et de 5 si plus de 30 g.
- Pour éliminer des souris, si vous ne tuez pas l'ensemble des animaux d'une cage, trie et transférez les souris dans une cage blanche propre, ne pas utiliser de cages jaunes réservées au transport.
- Après élimination, sprayer la cage avant de la réintroduire dans le flux laminaire, puis ouvrir et sortir les cadavres. Les mettre dans un sachet plastique blanc, fermer le sachet avant de le sortir du flux.
- Une fois le travail terminé, désinfecter la surface, rassembler tous les déchets dans le sachet "poubelle", le fermer et puis le sortir du flux laminaire. Le jeter dans une des poubelles à couvercle dans l'entrée.
- Arrêter et fermer le flux laminaire.

### 1.3 Introduction des souris en provenance de fournisseurs reconnus:

- Désinfecter scrupuleusement les cartons des souris à l'aide du spray situé à l'entrée de l'animalerie, laisser agir 1-2 min.
- Introduire les cartons désinfectés à l'intérieur de la cellule et transférer les souris dans les cages sous le flux laminaire, comme décrit après.
- Sortir les cartons de la cellule et les déposer dans le couloir près de la sortie de l'animalerie.

#### 1.4 Marche à suivre pour séparer des souris

- Allumer le flux, prendre le spray qui se trouve à l'extérieur du flux, vaporiser les gants ainsi que le spray se trouvant à l'intérieur du flux. Les sprays contiennent du Clidox.
- Désinfecter la surface de travail avec le spray. Prendre le spray se trouvant à l'intérieur du flux et vaporiser l'intérieur du flux (place de travail). Laisser agir 1-2 minutes, puis essuyer.
- Prendre la cage à diviser et la placer à gauche dans le flux, en laissant une place tout à gauche pour les couvercles.
- Prendre deux cages propres sur le portoir et les poser à droite de la cage à diviser.
- Ouvrir la cage à diviser, poser le couvercle à gauche à l'envers.
- Ouvrir la 1<sup>ère</sup> cage vide et poser son couvercle à l'endroit sur le premier couvercle (qui est à l'envers) en gardant ainsi l'intérieur des couvercles face à face.
- Ouvrir la 2<sup>ème</sup> cage vide et poser son couvercle à l'envers sur les deux autres.
- Se vaporiser les mains et mettre de la nourriture (à l'aide de la pelle ou du distributeur).
- Se vaporiser les mains et ouvrir les grilles.
- Trier et répartir les souris dans les cages.
- Fermer les grilles.
- Se vaporiser les mains et préparer les étiquettes.
- Se vaporiser les mains et mettre les couvercles sur les cages respectives.
- Mettre les bouteilles.
- Vaporiser l'embout sur le portoir avec le spray extérieur du flux.
- Mettre les cages sur le portoir.
- ***Si l'on n'a pas assez de place pour trois cages, il faut répartir les souris en deux temps, en introduisant les cages vides l'une après l'autre dans le flux. Par exemple, le flux B de la cellule no 1 ne peut pas accueillir trois cages en même temps.***
- ***Ne pas oublier les vaporisations-désinfections des mains.***
- ***Ne pas laisser des espaces vides dans les racks des cages; les places vides doivent être remplies avec des cages propres avec de la sciure et reliées à la ventilation.***

#### 1.5 Utilisation des cages jaunes

- Les cages jaunes sont utilisées uniquement pour transporter les souris hors de l'animalerie.
- Après utilisation, les cages jaunes doivent être vidées par les chercheurs dans la poubelle de la laverie du sous-sol où elles seront lavées par les animaliers, puis autoclavées avant réintroduction au rez-de-chaussée. Seule la TAF est autorisée à introduire directement des cages jaunes dans l'animalerie du rez-de-chaussée.

### **1.6 Passage entre cellules différentes et matériel utilisé**

- Aucun matériel ne doit être transféré par les chercheurs d'une cellule à l'autre.
- Pareillement, il faut avertir le COPIL de chaque transfert d'une lignée d'une cellule à l'autre.
- Les bouteilles utilisées dans chaque cellule restent sur le chariot de la même cellule (côté sale).
- Les cages sales sont à déposer sur le chariot qui se trouve près de l'entrée du côté de la laverie.

La Direction

Département de Pharmacologie & Toxicologie

Lausanne, le 29 mars 2011

**Département de pharmacologie et de toxicologie**

Rue du Bugnon 27  
CH-1005 Lausanne

**Département de pathologie**

Rue du Bugnon 25  
CH-1005 Lausanne

**Document permettant l'accès à l'animalerie du rez-de-chaussée du Bugnon 27**

Je, soussigné, déclare avoir reçu et compris le règlement de l'animalerie du rez-de-chaussée.

J'accuse réception de ma carte personnelle d'accès à l'animalerie et m'engage à ne la prêter/donner sous aucun prétexte à une autre personne.

Je m'engage à respecter le règlement et les règles d'utilisation de ma carte d'accès.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Motif de la demande \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Lieu et date  
\_\_\_\_\_

Signature  
\_\_\_\_\_

**Visé par**

Le responsable de la séance d'introduction \_\_\_\_\_

Le responsable du groupe de recherche: \_\_\_\_\_

Le Directeur du DPT: \_\_\_\_\_

**Copie:** R. Gander

## 2. Règles de travail dans l'animalerie du sous-sol

### 2.1 Entrée dans l'animalerie:

- Enlever sa blouse de laboratoire
- Enfiler des protège-chaussures
- Mettre une blouse propre ou 'surblouse' et des gants

### 2.2 Travail dans les animaleries:

- Les animaux doivent être changés de cage à l'intérieur de chaque animalerie
- Chaque animalerie a sa nourriture et des ustensiles de nettoyage
- La nourriture n'est pas récupérée lorsque les animaux sont tués
- La machine à laver est désinfectée après chaque journée d'utilisation

### 2.3 Règles générales

- Les souris du sous-sol ne doivent jamais être transférées à l'animalerie du rez-de-chaussée IPT 006
- Les chercheurs ayant travaillé avec des animaux au sous-sol doivent prendre une douche et se laver les cheveux avant de pouvoir pénétrer dans l'animalerie du rez-de-chaussée. Les chercheurs peuvent cependant travailler d'abord dans l'animalerie du rez-de-chaussée avant d'aller (le même jour) au sous-sol

La Direction

Département de Pharmacologie & Toxicologie

Lausanne, le 29 mars 2011

**Département de pharmacologie et de toxicologie**

Rue du Bugnon 27  
CH-1005 Lausanne

**Département de pathologie**

Rue du Bugnon 25  
CH-1005 Lausanne

**Document permettant l'accès à l'animalerie du sous-sol du Bugnon 27**

Je, soussigné, déclare avoir reçu et compris le règlement de l'animalerie du sous-sol.

J'accuse réception de ma carte personnelle d'accès à l'animalerie et m'engage à ne la prêter/donner sous aucun prétexte à une autre personne.

Je m'engage à respecter le règlement et les règles d'utilisation de ma carte d'accès.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Motif de la demande \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Visé par**

L'animalier \_\_\_\_\_

Le responsable du groupe de recherche \_\_\_\_\_

Le Directeur du DPT \_\_\_\_\_

**Copie:** R. Gander